

1. Pourriez-vous confirmer que la surveillance biologique pour un AOD se fait que dans un laboratoire spécialisé et donc pas en routine comme l'AVK ?

oui, la surveillance des dosages d'AOD ne s'effectue pour l'instant pas en routine, et dans quelques laboratoires seulement. Par contre, attention, comme je vous l'ai dit, il faut surveiller la fonction rénale des patients 2 fois par an, ce qui se fait dans n'importe quel laboratoire. De même, ils nécessitent la vérification de la fonction hépatique avant prescription. Là aussi, ça se fait dans n'importe quel laboratoire

2. Il est dit dans le cours que la liberté de prescription ne connaît pas de limite technique, qu'entend-on exactement par "technique" ? La limite économique liée à la sécurité sociale n'est-elle pas une limite en soi ? Peut-on même associer à ça une limite dans la mesure des risques pour le patient ? Et, de ce fait, un item du type "il n'existe pas de limite à la prescription" est-il à compter juste ?

le code de santé publique précise que « toute personne a le droit de recevoir les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire au regard des connaissances avérées ». Ca implique que tout praticien devrait pouvoir tout prescrire. Attention, le texte implique qu'il s'agisse d'un contexte de connaissances avérées. En d'autres termes, un chirurgien n'ira pas prescrire une biothérapie pour lupus ! Attention aussi à des médicaments dont la prescription (ou au moins l'initiation du traitement) est réservée à certains spécialistes.

3. Dans un QCM à propos des sources d'informations médicales, les étudiants se demandent s'il faut compter juste que les visiteurs médicaux sont une source d'informations fiables ?

non. Il y a certes majoritairement d'excellents professionnels, mais c'est un canal d'informations discutables.